



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2026

En l'an 2026, le mardi 7 avril à 19h15, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 2 avril 2026, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Antonin HUG, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

Présents (15) : M. Alain AUTIER, Mme BATLLO Mélanie, M. Marcel BLANC, M. Marc BLANIC, Mme Christelle BOULANGER, Mme CABAL DELOURME Catherine, M. Jacques CARTIER, M. Jean-Michel COLL, M. DESCHAMPS Thierry, Mme Agnes DECHONNE, M. Antonin HUG, Mme Dominique REGARD, Mme Dorothee VAZIA, Mme Anne GALIBERT, M. Serge ROSSELL

Absents ayant donné procuration (0) :

Absents (0)

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel COLL

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire ouvre la séance débute à 19h15.

Monsieur Le maire signale que tous les conseils municipaux sont filmés, enregistrés, aux fins de la gestion administrative d'après conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- marchés publics, pour l'attribution du marché de travaux sur le point à temps 2026.
- Urbanisme, les actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols, l'espace de restauration, le terrain des loisirs et autre, acte relatif au droit d'accueil d'occupation ou d'utilisation des sols, l'installation de ruches sur les parcelles communales.
- fonction publique, la signature d'une convention avec le centre de gestion de la fonction publique des Pyrénées-Orientales pour l'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance.
- l'élection et la détermination des commissions, avec la création des commissions municipales permanentes, désignation des membres au sein des commissions, puis les syndicats, SPL et associations,
- la désignation du correspondant défense,

- la désignation correspondant sécurité et incendie.

- Le point sur la demande de subventions pour la construction du boulodrome est reporté.

Monsieur le Maire indique qu'il faut désigner un secrétaire de séance.

Jean-Michel COLL se propose.

Il est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Les procès verbaux du 26 février 2026 et du 20 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Compte rendu des délégations :

Madame CARDINAL fait le compte rendu des délégations.

- devis d'un montant de 1690,20€ pour l'achat de bois, d'ossature et contreplaqué pour la fabrication des lettres fleuries. C'est le projet mené par les services techniques à Pyrénées 2000.

- pour un montant de 2079,20€ un devis chez Euromaster pour le remplacement de pneus avec Tractopelle

- pour un montant de 3337€, 10, FONQUERNY, fleurissement commune 2026.

Tous les devis d'une valeur inférieure à 1500 euros sont à disposition ce soir mais aussi en mairie.

1. Commande Publique (CP)

a. 1.1. Marchés publics – Attribution du marché de travaux Point à temps 2026

Monsieur le Maire passe la parole à Marcel BLANC concernant l'attribution du marché de travaux point à temps 2026.

Marcel BLANC rappelle que le point à temps permet de résorber les différents nids de poule, le goudron arraché, ce sont des réfections ponctuelles du bitume.

Monsieur le Maire indique que des demandes de devis ont été effectuées auprès des entreprises, COLAS, ARENY et FLOTATS.

Le classement des offres s'établit comme suit :

Entreprise	Montant ht	Prix 60%	Valeur techniques 40 %	Note totalement	Classement
COLAS	43 620,00 €	60	40	100	1
ARENY	51 600,00 €	50,7	40	90.7	2
FLOTATS	PAS DE REPONSE	/	/	/	/

Le montant des travaux s'élève à 43 620,00 € ht soit 52 344,00 € TTC ;

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à attribuer un marché de travaux à la société COLAS pour des travaux de point à temps, pour un montant de 43 620,00 € ht, conformément à la proposition commerciale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A l'Unanimité

Autorise M. Le Maire à attribuer le marché de travaux de point à temps à la société COLAS, conformément au présent devis, pour un montant total de 43 620,00 € ht soit 52 344,00 € TTC et donne tous pouvoirs a Monsieur el Maire pour effectuer toutes formalités utiles.

2. Urbanisme (UR)

- a. 2.2 – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols – Espace de restauration – Termanal des loisirs – Montant de la redevance 2026

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal de la volonté d'installer du 01 juillet 2026 jusqu'au 31 octobre 2026 un espace de restauration Termanal des Loisirs ;

L'emplacement projeté appartient au Domaine Public de la Commune.

Il convient de lancer un appel à candidature, mais au préalable il faut définir le montant de la redevance.

Suite à cela une convention d'occupation temporaire du Domaine Public doit être signée afin de définir les conditions d'occupation et d'exercice de cette activité ;

Il convient de fixer le montant de la redevance 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Il est proposé au Conseil de fixer le montant de la redevance à 100,00 € par mois pour la période d'occupation et 50,00 € supplémentaires par mois pour l'utilisation du branchement électrique mis à disposition.

Jean Michel COLL demande si c'est un forfait ou c'est par rapport à une surface. Monsieur le Maire répond que c'est un forfait . Il en profite pour rappeler qu'il sera nécessaire de mener une réflexion globale sur l'ensemble de la commune pour rester cohérent sur la tarification des autorisations occupation temporaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A l'unanimité :

FIXE la redevance d'occupation à 100,00 € pour la période d'occupation, du 01 juillet 2026 jusqu'au 31 octobre 2026 et 50,00 € supplémentaires par mois pour l'utilisation du branchement électrique mis à disposition et **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente,

b. Installation de ruches sur parcelle communale.

Marc BLANIC prend la parole.

Comme l'an passé, M. Jérôme SALA sollicite l'autorisation d'installer un rucher de 6 ruches sur la parcelle OA 16 en forêt communale, à coté de l'usine à neige, de mi-mai à mi-octobre ;

La parcelle concernée se trouve dans le périmètre délégué à Altiservice, est soumise au régime forestier et également dans l'emprise de la convention avec le groupement pastoral de Bolquère.

Monsieur le Maire informe que Altiservice, l'ONF et le Groupement Pastoral de Bolquère ont donné leur accord.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. Jérôme SALA à installer ses ruches sur la parcelle OA 16 de la forêt communale soumise de Bolquère et d'en fixer les conditions de la mi-mai à la mi-octobre 2026,
- Sous réserve de communiquer au préalable à la Commune, à l'ONF et à Altiservice, les plaques d'immatriculation et les modèles des véhicules utilisés afin de pouvoir circuler sur les pistes ad hoc.
- De fixer le prix de l'occupation à 2 euros par ruche
- De placer le rucher à plus de 50 m de sentiers balisés et autres lieux d'accueil du public
- En amont et en aval du rucher, sur tous les sentiers balisés à proximité, devra être mis en place une signalétique stipulant le numéro professionnel et de déclaration du rucher ainsi qu'un panneau « Attention Rucher » ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A l'unanimité

AUTORISE M. Jérôme SALA à installer ses ruches sur la parcelle OA 16 de la forêt communale soumise de Bolquère et d'en fixer les conditions de la mi-mai à la mi-octobre 2026, Sous réserve de communiquer au préalable à la Commune, à l'ONF et à Altiservice, les plaques d'immatriculation et les

modèles des véhicules utilisés afin de pouvoir circuler sur les pistes ad hoc. Le rucher sera placé à plus de 50 m de sentiers balisés et autres lieux d'accueil du public

En amont et en aval du rucher, sur tous les sentiers balisés à proximité, devra être mis en place une signalétique stipulant le numéro professionnel et de déclaration du rucher ainsi qu'un panneau « Attention Rucher » ;

FIXE le prix de l'occupation à 2 euros par ruche

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

3. Fonction Publique (FP)

a. Signature d'une convention avec le Centre de gestion de la FPT des Pyrénées-Orientales pour l'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales assure une mission d'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaires,

La collectivité souhaite confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales la réalisation des tâches administratives liées à la gestion des contrats d'assurance statutaire souscrits auprès de REYLENS/CNP

Pour ce faire, il y a donc lieu de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales afin de mettre en œuvre cette assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire,

Monsieur le Maire indique que le coût s'élève à 2444 euros et propose au conseil municipal :

- De l'habiliter à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique - Territoriale des Pyrénées-Orientales.
- D'Acter la nature des missions exercées par le Centre de gestion au profit de la commune de BOLQUERE et explicitées dans le projet de convention joint en annexe de la présente délibération.
- De préciser que pour couvrir les frais exposés pour la mise en œuvre de cette mission, la commune versera annuellement au CDG 66 une participation pour frais de gestion à hauteur de 6% du montant de la prime d'assurance versée à l'assureur.
- D'Autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget 2026 et suivants,

VOTE- CONTRE 0 ABSENTION 0 POUR 15

4. Institutions et vie politique (VP)

a. Création des commissions municipales permanentes

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions permanentes ou temporaires chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Lors de la première réunion, les commissions désignent un vice président.

Le conseil municipal fixe le nombre de membres des commissions.

Monsieur le Maire propose de voter 12 commissions chargées respectivement des thématiques suivantes :

- finances.
- Travaux
- Personnel,
- Urbanisme
- les ressources naturelles,
- la vie scolaire, sociale et des aînés,
- le tourisme,
- le patrimoine
- la sécurité,
- la communication,
- l'économie,

Il explique que les précédentes commissions ont été reprises, la vie scolaire a été ajoutée au social et à la vie des aînés et une commission Economie qui n'existait pas a été créée.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

crée 12 commissions municipales.

Monsieur le maire propose ensuite à l'assemblée de fixer le nombre de membres au sein des commissions municipales permanentes précitées.

Les commissions seront composées du Président (Le Maire), d'un vice président et de 4 membres supplémentaires

Le Maire rappelle que le but des commissions est entre autres de préparer les dossiers qui seront ensuite proposés en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE le nombre de membres au sein des 12 commissions municipales permanentes à : 5 membres en plus du Président.(Le Maire).

b. désignation des membres au sein des commissions

Monsieur le Maire, indique que les membres des commissions sont désignés au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité des conseillers municipaux (CGCT . art. L.2121-21),

Le Maire explique que le vote se fera par liste et propose de voter pour choisir le mode de scrutin.

A l'unanimité le conseil municipal décide de voter à main levée.

Après, appel à candidature pour chacune des commissions, considérant la présence de 1 liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment l'article L.2121-21, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, DESIGNNE à main levée au sein des commissions suivantes :

SONT ÉLUS membres :

- Commission Finance

- Liste portée par Dorothée VAZIA : à l'unanimité
- Nom des élus désignés : Dorothée VAZIA ; Jean-Michel COLL ; Marc BLANIC ; Jacques CARTIER ; Marcel BLANC

- Commission Travaux

- Liste portée par Marcel BLANC : à l'unanimité
- Nom des élus désignés : Marcel BLANC ; Jacques CARTIER ; Alain AUTIER ; Jean-Michel COLL ; Serge ROSSELL

- Commission personnels

- Liste par Dorothée VAZIA : à l'unanimité
- Nom des élus désignés : Dorothée VAZIA ; Anne GALIBERT ; Marcel BLANC ; Mélanie BATLLO ; Alain AUTIER ;

- Commission urbanisme

- Liste portée par Marc BLANIC : à l'unanimité
- Nom des élus désignés : Marc BLANIC ; Melanie BATLLO, Marcel BLANC ; Dorothée VAZIA ; Christelle BOULANGER

- Commission ressources naturelles

- Liste par Jacques CARTIER : à l'unanimité
- Nom des élus désignés : Jacques CARTIER ; serge ROSSELL ; Jean-Michel COLL ; Marcel BLANC ; Cathy DELOURME CABAL

- Commission vie scolaire, sociale et des aînés

- Liste portée par Anne GALIBERT : à l'unanimité
- Nom des élus désignés : Anne GALIBERT ; Cathy DELOURME CABAL ; Mélanie BATLLO ; Agnés DECHONNE ; Alain AUTIER.

- Commission vie associative

- Liste portée par Alain AUTIER : à l'unanimité

- Nom des élus désignés : Alain AUTIER ; Anne GALIBERT, Cathy DELOURME CABAL ; Jean-Michel COLL, Mélanie BATLLO.

- **Commission tourisme**

- Liste portée par Mélanie BATLLO : à l'unanimité
- Nom des élus désignés : Mélanie BATLLO, Dorothée VAZIA, Serge ROSSELL, Agnes DECHONNE, Marcel BLANC

- **Commission patrimoine**

- Liste portée par Serge ROSSELL : à l'unanimité
- Nom des élus désignés : Serge ROSSELL, Marcel BLANC, Marc BLANIC, Jean-Michel COLL, Anne GALIBERT

- **Commission sécurité**

Monsieur le Maire rappelle que cette commission vise essentiellement à la sécurité des pistes, des secours sur piste.

- Liste portée par Jean-Michel COLL: à l'Unanimité
- Nom des élus désignés : Jean-Michel COLL, Alain AUTIER, Marc BLANIC, Cathy DELOUMRE CABAL, Serge ROSSELL.

Marc BLANIC explique comment se déroule la commission de sécurité avant l'ouverture des pistes

- **Commission communication**

- Liste portée Agnès DECHONNE : à l'Unanimité
- Nom des élus désignés : Agnès DECHONNE, Anne GALIBERT, Christelle BOULANGER, Melanie BATLLO, Alain AUTIER.

Dominique REGARD demande en quoi consiste la communication.

Le maire indique qu'il s'agit des réseaux sociaux, du site internet et tout l'ambition que l'on veut donner à la commune. Il va falloir aussi rassembler la communication du Termanal, de l'office de tourisme. Il y a aussi la communication pour les choses pratiques, une coupure d'électricité, une coupure d'eau et la communication liée à la promotion.

Jean Michel COLL demande si ça englobe les deux parties.

Le maire explique que le but est d'avoir une communication globale, mais que chaque entité garde sa communication (office de tourisme, Termanal).

Il rappelle également qu'il faudra du personnel dédié.

Dominique REGARD demande si on peut intégrer des commissions par la suite.

Le Maire répond par l'affirmative. Il indique que de nouvelles commissions vont être créées notamment sur les projets.

Marc BLANIC rappelle que l'on peut inviter des membres en dehors des élus dans les différentes commissions.

Le maire indique des commissions élargies pourront être créées.

- **Commission Economie**

- Liste portée par Christelle BOULANGER: à l'Unanimité
- Nom des élus désignés : Christelle BOULANGER, Marc BLANIC, Dorothee VAZIA, Serge ROSSELL, Mélanie BATLLO.

c. Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66).- Désignation des délégués communaux

Le Maire rappelle que pour l'élection des syndicats, le vote se fait à bulletin secret sauf si l'unanimité il est décidé de voter à main levée.

A l'Unanimité le Conseil décide de faire un vote à main levée **pour l'ensemble des syndicats.**

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e) pour représenter la commune au Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66).

Election du délégué titulaire :

Candidatures : M. Marcel BLANC

M. Marcel BLANC est élu délégué titulaire à l'unanimité.

Election du délégué suppléant :

Candidatures : M. Jean-Michel COLL

M. Jean-Michel COLL est élu délégué suppléant.

d. Syndicat Intercommunal pour la Promotion des langues occitanes et catalanes (SIOCCAT). Désignation des délégués communaux

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e)

Élection d'un délégué titulaire :

Candidature de M.Serge ROSSEL

M.Serge ROSSELL est élu délégué titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué suppléant :

Candidature de Agnès DECHONNE

Mme Agnès DECHONNE est élue déléguée suppléante à l'unanimité.

e. Syndicat Intercommunal des abattoirs de Cerdagne et Capcir- Désignation des délégués communaux

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e).

Le Maire informe que la Présidence du syndicat est vacante. L'ancien Président ne se représentera pas.

Élection d'un délégué titulaire :

Candidature de M .Jacques CARTIER

M. Jacques CARTIER est élu délégué titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué suppléant :

Candidature de Antonin HUG

M. Antonin HUG est élu délégué suppléant à l'unanimité.

f. Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Haute Cerdagne - Désignation des délégués communaux

Particularité, il convient de désigner deux titulaires.

Élection d'un délégué titulaire n°1:

candidature de Jean-Michel COLL

M. Jean-Michel COLL est élu délégué titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué titulaire n°2:

Candidature de Marcel BLANC

M. Marcel BLANC est élu délégué titulaire à l'unanimité.

g. Syndicat d'exploitation et aménagement de la station Font-Romeu Pyrénées 2000 (SIVU) - Désignation des délégués communaux

Il est composé de neuf représentants et de trois suppléants.

M.le Maire indique que sera proposé une modification des statuts afin de diminuer le nombre de représentants et d'avoir le quorum sans trop de difficultés.

Les enjeux sont moindres sur ce mandat, la délégation de service public a été attribuée lors du dernier mandat pour 25 ans.

Élection d'un délégué titulaire 1:

candidature de Antonin HUG

M. Antonin HUG est élu délégué titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué titulaire 2:

candidature de Marc BLANIC

M. Marc BLANIC est élu délégué titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué titulaire 3:

Candidature de Marcel BLANC

M. Marcel BLANC est élu délégué titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué titulaire 4:

Candidature de Jean-Michel COLL

M. Jean-Michel COLL est élu délégué titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué titulaire 5:

Candidature de Alain AUTIER

M. Alain AUTIER est élu délégué titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué titulaire 6:

Candidature de Dorothée VAZIA

Mme Dorothée VAZIA est élu déléguée titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué titulaire 7:

Candidature de Serge ROSSELL

M. Serge ROSSELL est élu délégué titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué titulaire 8

Candidature de Catherine DELOURME CABAL

Mme Catherine DELOURME CABAL est élue déléguée titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué titulaire 9:

Candidature de Mélanie BATLLO

Mme Melanie BATLLO est élue déléguée titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué suppléant 1:

Candidature de Agnès DECHONNE

Mme Agnes DECHONNE est élue déléguée suppléante à l'unanimité.

Élection d'un délégué suppléant 2:

Candidature de Anne GALIBERT

Mme Anne GALIBERT est élue déléguée suppléante à l'unanimité.

Élection d'un délégué suppléant 3:

Candidature de Jacques CARTIER

M. Jacques CARTIER est élu délégué suppléant à l'unanimité.

**h. Syndicat Intercommunal de réémission télévision en cerdagne capcir -
Désignation des délégués communaux**

Composé de un titulaire et un suppléant.

Élection d'un délégué titulaire :

Candidature de Alain AUTIER

M. Alain AUTIER est élu délégué titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué suppléant :

Candidature de Serge ROSSELL

M. Serge ROSSELL est élu délégué titulaire à l'unanimité.

i. Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Pyrénées orientales (SPANC 66) - Désignation des délégués communaux

Composé d'un titulaire et d'un suppléant.

Élection d'un délégué titulaire :

Considérant la candidature de Jean-Michel COLL
M. Jean-Michel COLL est élu délégué titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué suppléant :

Considérant la candidature de Marcel BLANC
M. Marcel BLANC est élu délégué suppléant à l'unanimité.

j. Syndicat Mixte du Parc Naturel régional des Pyrénées Catalanes (PNRPC) - Désignation des délégués communaux

La commune dispose de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Élection d'un délégué titulaire 1 :

Candidature de Serge ROSSELL

M. Serge ROSSELL est élu délégué titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué titulaire 2 :

Candidature de Christelle BOULANGER

Mme Christelle BOULANGER est élue délégué titulaire à l'unanimité.

Élection d'un délégué suppléant 1 :

Candidature de Jean-Michel COLL

M. Jean-Michel COLL est élu délégué suppléant à l'unanimité

Élection d'un délégué suppléant 2 :

Candidature de Catherine DELOURME CABAL

Mme Catherine DELOURME CABAL est élue déléguée suppléante à l'unanimité.

k. Société publique locales Perpignan Méditerranée

M. le maire rappelle que les SPL sont des organismes qui nous accompagnent sur des projets structurants.

Concernant le SPL Perpignan Méditerranée, la commune est représentée par deux représentants.

Il convient donc de désigner les nouveaux mandataires, un titulaire et un suppléant.

Candidatures :

- Titulaire : Antonin HUG
- Suppléant : Marc BLANIC

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, de désigner :

- o Titulaire : Antonin HUG
- o Suppléant : Marc BLANIC

l. SPL Pyrénées Orientales Aménagement

IL convient de désigner un représentant de l'assemblée générale et un représentant de l'assemblée spéciale.

Candidature :

- Représentant assemblée spéciale : Antonin HUG
- Représentant assemblées générales : Marc BLANIC

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité décide de désigner Monsieur Antonin HUG pour assurer la représentation de la Commune au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT, et désigner Monsieur Marc BLANIC pour assurer la représentation de la Commune au sein des Assemblées générales des actionnaires de la SPL PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT.

m. Association des neiges catalanes.

La commune dispose de un délégué titulaire et de un délégué suppléant.

M.le Maire propose la candidature de :

- Antonin HUG en titulaire
- Marc BLANIC en suppléant

n. Association Pyrénées Catalanes Nordiques

Il s'agit de l'association qui accompagne le développement du ski nordique sur tout le territoire. Le Maire rappelle qu'une délégation de service public sur le nordique portée par le la Communauté de communes a été faite.

M. Le Maire propose la candidature de :

- Antonin HUG en titulaire
- Jean-Michel COLL en suppléant

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité décide de désigner Antonin HUG titulaire et Jean-Michel COLL en suppléant.

o. Collectivités forestières

M.le Maire propose la candidature de :

- Jacques CARTIER en titulaire
- Marcel BLANC en suppléant

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité décide de désigner Jacques CARTIER titulaire et Marcel BLANC en suppléant.

p. Régie Municipale des sports

Le conseil d'exploitation est composé de 9 membres du Conseil municipal, et deux membres extérieurs.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de :

DÉSIGNER au conseil d'exploitation de la régie, au titre des représentants de la Commune, les conseillers municipaux suivants :

- Jean- Michel COLL
- Alain AUTIER
- Agnes DECHONNE
- Antonin HUG
- Marc BLANIC
- Serge ROSSELL
- Catherine DELOURME CABAL
- Christelle BOULANGER
- Mélanie BATLLO

DE DESIGNER en membres extérieurs :

- Dominique ALVHERNE
- Kim FALCK

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité décide de désigner

- Jean- Michel COLL
- Alain AUTIER
- Agnes DECHONNE
- Antonin HUG
- Marc BLANIC
- Serge ROSSELL
- Catherine DELOURME CABAL
- Christelle BOULANGER
- Mélanie BATLLO

En membres extérieurs :

- Dominique ALVHERNE
- Kim FALCK

au conseil d'exploitation de la régie municipale des sports.

q. Correspondant défense

Monsieur le Maire propose la candidature de :

- Alain AUTIER titulaire
- Marcel BLANC suppléant

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité désigne Alain AUTIER correspondant défense et Marcel BLANC suppléant

r. Correspondant sécurité, incendie et secours

Le maire informe que généralement le Maire est contacté en premier.

Par conséquent il propose sa candidature en titulaire puis Melanie Batllo en suppléante.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité désigne Antonin HUG correspondant sécurité incendie et secours et Mélanie BATLLO suppléante.

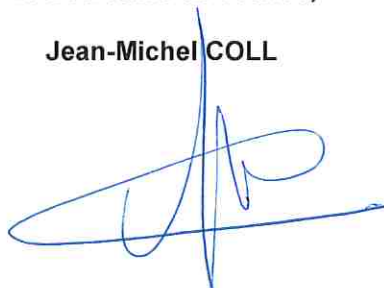
Le dernier point à l'ordre du jour est reporté.

Monsieur Le maire informe que le prochain conseil municipal devrait se tenir le 28 avril. A l'ordre du jour, clôture des comptes et vote des budgets.

Fin de la séance à 20h25

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel COLL



Le Maire,

Antonin HUG

